



SOCIÉTÉ SAINTAISE DE TIR

Relevé de décisions du 12 juin 2021 Au Stand de tir "Papy Rouland" à SAINTES

*

(Convocation du 30 mai 2021)

Présents : Madame et Messieurs,

Jean-Pierre BERNARD, Franck BOCHER, Patrice GALLERNE, Cyrille HAURY, Christophe JACQUES, Frédéric LASSIRE, Reynald LERICHE, Bruno MARCEAU, Anthony MEHAUT, Catherine RABAT, Jean Frédéric THOMAS, Jean-Claude VERT, Régis VIGNAUD.

Absent(s) ou Excusé(s) : (Benjamin RHIM, Nicolas LESUEUR (arrivée 19h05))

Présents : 15

Excusés : 2

Votants : 13

Secrétaire de séance : Patrice GALLERNE

La réunion est ouverte à 18h00,

1 – Préambule :

Le Président remercie l'ensemble des membres qui ont participé aux travaux réalisés pendant la période de fermeture. Un montant global de travaux complémentaire sera à inscrire au budget prévisionnel de la saison prochaine.

Une séance travaux est programmée le 3 juillet en matinée, dès 8h00.

L'activité du club reprend partiellement avec le suivi des prises de RDV. Elles restent obligatoires jusqu'au 30 juin. Le stand sera ouvert aux horaires habituels du 1^{er} au 31 juillet avec la semaine « Sports Vacances » du 26 au 30 juillet, le samedi après-midi et les dimanches matins en août.

2 – Licences :

La crise sanitaire provoque une baisse des adhésions adultes pour environ 40 personnes. Pour les jeunes, la Fédération annonce la gratuité de la part fédérale pour le renouvellement de la licence. La part « club » à 25 € est maintenue. Pour les adultes, rien n'est prévu. Il est donc décidé d'appliquer le deuxième niveau de licence, soit une baisse de 10 € pour les renouvellements. Ces dispositions devraient permettre de préserver le budget de fonctionnement de la saison prochaine.

3 – Planning de reprise :

Une situation sanitaire favorable devrait permettre reprise normale des activités.

La dernière semaine du mois d'août sera consacrée à la reprise des licences uniquement. Une permanence sera assurée de 14h00 à 18h00 les 25, 26, 28 et 29 août.

Reprise des permanences à compter du mercredi 31 août.

Les journées olympiques au jardin public se dérouleront les 26 et 27 juin. Le stand carabines air comprimé demande la présence de 6 personnes.

Le Forum des Associations se tiendra au jardin public les 4 et 5 septembre. Le besoin en personnel est de 2 à 5 membres selon la mise en œuvre, ou non, d'un stand de démonstration au tir carabine air comprimé.

La traditionnelle journée portes ouvertes est planifiée le 11 septembre, soit une semaine après le forum.

L'assemblée générale ordinaire est planifiée pour le 18 septembre de 18h00 à 20h00. Les convocations seront transmises au plus tard le 18 août et la validation de l'ordre du jour sera réalisée lors du prochain comité directeur.

Un challenge pourrait se tenir les 25 et 26 septembre. Les modalités et l'organisation sont confiées au responsable des compétitions.

Ces dispositions sont soumises au vote : La décision est prise à l'unanimité des membres présents.

4 – Questions diverses et informations :

La Ligue lance des appels à candidatures :

- La formation d'arbitres ;
- Une formation Capacité d'Accueil et Conseil (CAC) ;
- La remise à niveau des animateurs et initiateurs ;
- Un Poste d'assistant technique régional (la fiche de poste est disponible).

Les candidats peuvent se faire connaître auprès du Président ou du secrétariat.

Le trésorier fait part de la mise en place d'un formulaire de caisse journalier.

Afin de limiter la circulation de l'argent, des carnets de ticket boisson de 50cts et 1€50 sont mis à disposition.

Comme chaque année, les magasins U de Saintes et Gémozac distribueront les coupons visant à soutenir leurs clients dans l'achat et l'adhésion à une licence sportive. Ils sont à remplir au fur et à mesure et à remettre à la secrétaire.

Hors réunion, les conditions suivantes sont précisées.

Du lundi 23 août au samedi 11 septembre, pour chaque passage en caisse, avec la Carte U, le client peut recevoir jusqu'à 48€ en bons de réduction :

- 3€ à partir de 70€ d'achat,
- 5€ à partir de 100€ d'achat,
- 8€ à partir de 150€ d'achat,
- 12€ à partir de 200€ d'achat

Ces bons sont cumulables jusqu'à 4 bons par licence.

Clôture de la séance à 20h00

Ce Relevé de Décisions est établi et affiché, conformément à l'Article 10 des Statuts de l'Association.

Président,
Jean-Pierre BERNARD

Secrétaire
Patrice GALLERNE

Validé le

Validé le